

Qualité et management éco-responsable

Du point de vue de la qualité, 2008 fut l'année du renouvellement de la certification. Cet événement, moins spectaculaire que la certification initiale, est cependant du plus grand intérêt pour l'établissement : il démontre en effet que l'effort a été accompli dans la durée, et que la dynamique d'amélioration continue est efficace. On notera aussi que la totalité des activités est désormais certifiée grâce à l'intégration du processus « Recherche ».

Du point de vue de l'éco-responsabilité, de nombreuses actions ont été menées pour maintenir l'établissement parmi les services exemplaires. On notera en particulier le grand succès de la visioconférence et la mise en place d'une organisation structurante avec la création d'un comité de pilotage et d'un réseau de correspondants motivés.

Qualité : une certification reconduite pour trois ans

Météo-France compte un système de coordination national et 15 systèmes de direction : un pour chaque direction territoriale et un pour les directions centrales et thématiques chargées de la production, des systèmes d'observation, des systèmes d'information et de la formation. Les audits de renouvellement de la certification ont été conduits par Bureau Veritas Certification. La maturité de la démarche à Météo-France a permis un examen par échantillonnage, plus économe et plus transversal. Les audits ont porté sur le système national, les quatre systèmes de directions centrales et thématiques, et cinq directions territoriales. Une étude par domaine montre que la solidité du système est fondée à la fois sur un professionnalisme très marqué des agents et un

management organisé, conforme à la culture scientifique de l'établissement, soutenu par une planification très poussée, de nombreuses structures de concertation technique et une grande pratique de l'amélioration continue.

Ces résultats encourageants ne doivent pas pour autant faire baisser la garde, car les exigences extérieures évoluent et se renforcent : le Ciel unique européen fait l'objet d'audits de plus en plus poussés, l'OMM est maintenant fermement engagée dans une politique qualité, la filiale MFI a fait savoir l'importance croissante représentée par la certification pour ses partenaires étrangers, et la Commission du titre d'ingénieur (CTI) a rappelé les enjeux de cette certification.

Une politique d'éco-responsabilité

Le 14 avril 2008, l'engagement de Météo-France en matière d'éco-responsabilité a été formellement marqué par une décision du PDG et par une feuille de route. Bien entendu, l'établissement n'avait pas attendu cette officialisation pour conduire de nombreuses actions dans le domaine : activités du Groupe de travail intersites, démarche éco-site, extension de certains centres avec le label « Haute performance énergétique », adaptation de l'imprimerie de Trappes au label « Imprim'vert », mise en œuvre de systèmes de visioconférences, etc.

La politique ainsi définie permet de coordonner toutes les actions de ce type et d'évoluer collectivement sur le sujet. La production de gaz à effet de serre sera significativement réduite en optimisant les politiques de déplacement et en traitant les autres facteurs, notamment la consommation d'énergie. Les exigences du développement durable seront mieux intégrées dans la politique d'achat. Il s'agira aussi de limiter les consommations d'eau et plus généralement de fluides, de réduire la quantité de déchets émis et de rechercher leur valorisation.

Bien sûr, cette politique se veut résolument participative : l'éco-responsabilité ne se décrète pas, elle doit entraîner l'adhésion. C'est pourquoi elle s'appuie très largement sur les propositions des services, mais aussi des personnels qui sont associés par le biais du réseau de correspondants éco-responsabilité, constitué en 2008.

Bilan carbone® : une étape sur la route de l'éco-responsabilité

Dans le cadre de sa démarche éco-responsable, Météo-France a fait procéder à une approche par échantillonnage de son bilan carbone et identifier une série de mesures adaptées destinées à le réduire. Le bilan carbone est une méthode normalisée, mise au point par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), pour mesurer l'impact d'une activité sur l'environnement en termes d'émission de gaz à effet de serre (GES). Il s'agit de convertir en équivalent carbone les émissions de GES liées à l'activité. Elles peuvent être directes comme l'émission de CO₂ par un véhicule de service, ou indirectes comme la production d'électricité nécessaire à l'activité. Le bilan a été réalisé par la société Socotec entre novembre 2007 et juin 2008 à partir d'un échantillonnage représentatif des différentes

situations de l'établissement et des transports aériens et ferroviaires de tous les services. Parmi les principaux résultats, on peut noter une certaine disparité entre les différents centres et que les principaux postes d'émission correspondent aux déplacements des personnes (essentiellement liés aux trajets domicile-travail), à l'énergie utilisée par le service et aux amortissements qui couvrent les aspects bâtiments-équipements.

Le plan d'actions complet de la démarche éco-responsable sera publié début 2009, mais un certain nombre d'actions ont déjà été menées en 2008 comme les mesures de suivi des transports aériens ou d'impact de la visioconférence. Cinq cent cinquante voyages métropolitains ont été ainsi économisés pendant l'année.